

# CONTRAT DE RÉSERVATION LOCATION

## ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le bailleur d'une part,

NOM : Mme URRUTY

ONDORIA

118 GIBELARTEKO-ERREBIDEA 64250 ITXASSOU 0645469561 / 0559297539

[ondoria.contact@gmail.com](mailto:ondoria.contact@gmail.com)

Le locataire d'autre part,

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

TÉL. :

PORT. :

EMAIL :

## MEUBLÉS (cocher la case)

LOREA Rez-de-chaussée 40 m<sup>2</sup>

OIHANA 30 m<sup>2</sup> 1<sup>er</sup> étage

MENDIA 40 m<sup>2</sup> 1<sup>er</sup> étage

ODEIA 48 m<sup>2</sup> 2e étage

EGUZKIA 40 m<sup>2</sup> 2<sup>e</sup> étage

HAIZEA 30 m<sup>2</sup> 2<sup>e</sup> étage

## NOMBRE D'OCCUPANTS

ADULTES :

ENFANTS (Age) :

Un lit parapluie peut vous être prêté :  OUI

NON Chien (Race) :

*Chat ou autres. Interdit dans la location*

## PERIODE DE LOCATION

Arrivée le .....Heure d'arrivée entre 16h à 19h

Départ le .....Heure de départ 9h30 au plus tard.

## FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Taxe de séjour : 1.23 €

Frais de dossier (si envoi postal) : 3 €

## SERVICE EN SUPPLÉMENT

Location : 1 paire de draps + 2 taies + 2 serviettes : **10 €**  Oui  Non

Fin de séjour Ménage 30m<sup>2</sup> **40 €** / 40m<sup>2</sup> **50 €** / 48m<sup>2</sup> **60 €**  Oui  Non

## PRIX TOTAL DU SÉJOUR :

## **LISTE DES PARTICIPANTS**

NOMS :

- 
- 
- 
- 
- 

## **SOLDE**

Le solde du séjour doit être versé le jour de votre arrivée, à la remise des clés.

## **CAUTION**

Un chèque de caution de 150€ sera demandé le jour de votre arrivée et rendu le jour du départ ou par courrier après l'état des lieux

## **CAPACITÉ D'ACCUEIL**

Le client s'engage à respecter la capacité d'accueil prévue dans le contrat.

## **ARRHES 30%**

Paiement après notre accord

- Par virement (FR76 1690 6200 2751 0082 7200 744)
- Par chèque bancaire (Ordre Meublés Ondoria)
- Par chèques vacances

## **J'ai bien lu les conditions générales de vente et je les accepte**

Nous vous demandons de bien compléter le contrat dans son intégralité. Si, il manque des informations, nous ne pourrons pas valider votre réservation et vous devrez à nouveau le compléter.

SIGNATURE précédée « de la mention lu et approuvé »

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## **A-RÉSERVATION PAR LE LOCATAIRE :**

La réservation n'est effective qu'une fois le contrat signé accompagné des arrhes et après réception de la confirmation du propriétaire.

Confirmation par le propriétaire :

Dans un délai de 10 jours à compter de la réception des arrhes, le propriétaire fait un courrier :

Soit confirmant au locataire la disponibilité des locaux, l'engagement des parties devenant ferme.

Soit restituant au locataire l'intégralité de la somme versée, les locaux choisis n'étant plus disponible pour la période souhaitée.

## **B-ANNULATION DU CONTRAT**

C'est seulement lorsque la somme versée pour la réservation constitue des arrhes que le locataire ou le propriétaire peut se dédire aux conditions suivantes :

Le locataire en abandonnant au propriétaire la somme versée.

Le propriétaire en retournant au locataire la somme reçue.

## **C-LOYER DEPOT DE GARANTIE**

Les montants du loyer, de la taxe de séjour, sont indiqués aux conditions particulières.

Dès son arrivée, à la remise des clés, le locataire versera entre les mains du propriétaire une somme dont le montant est défini, à titre de dépôt de garantie, ou caution, pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets, ou mobiliers ou autres garnissant les lieux loués.

Tout objet perdu, cassé, détérioré ou abîmé devra être remplacé ou remboursé au propriétaire à sa valeur de remplacement par le locataire qui s'y oblige.

Ce dépôt de garantie, ne pourra en aucun cas être considéré comme le paiement d'une partie du loyer.

Après restitution des clés, en l'absence de dégradations constatée dans l'état des lieux de sortie contradictoirement établi par les parties, le dépôt de garantie sera immédiatement et intégralement restitué. A défaut, le dépôt de garantie sera restitué, déduction faite des réparations locatives, au plus tard dans les 60 jours qui suivent le départ du locataire.

La restitution des clés, en fin de location, n'implique pas renonciation du propriétaire à des indemnités pour réparations locatives, s'il prouve que les dommages sont le fait du locataire.

## **D-COUCHAGE**

Les locaux faisant l'objet de la présente location ne doivent, sous aucun prétexte, être occupés par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué aux conditions particulières, sauf accord préalable du propriétaire. Le cas échéant, le propriétaire pourra réclamer un supplément de loyer ou refuser l'entrée dans les lieux.

Mineur, (il est interdit de laisser seul un mineur pendant la nuit)

## **E-OBLIGATIONS PRINCIPALES DU LOCATAIRE**

Il est tenu de :

1. N'occuper les lieux qu'à titre de résidence provisoire et de plaisance, condition majeure sans laquelle la présente location ne lui aurait été consentie.

2. Ne rien faire qui, de son fait ou de fait de sa famille ou de ses relations, puisse nuire à la tranquillité du voisinage ou des autres occupants.

3. Occuper les lieux personnellement et ne pouvoir en aucun cas sous louer, même gratuitement, ni céder ses droits à la présente location, sauf accord écrit du propriétaire.

4. N'introduire aucun animal familial (chiens, etc.) dans les locaux loués sans autorisation préalable du propriétaire, la possibilité de détention étant subordonnée au fait que l'animal ne cause dégâts à l'immeuble, ni aucun trouble de jouissance dans le voisinage.

Si le propriétaire donne son accord : L'animal (chien de petite taille uniquement) ne doit pas rester seul dans la location, et doit être tenu en laisse à l'extérieur de la maison.

5. Ne faire aucune modification ni changement dans la disposition des meubles et des lieux.

6. Entretien des lieux loués et les rendre en bon état de propreté.

Possibilité d'un forfait ménage le jour du départ, après avoir vidé les poubelles et rangé la vaisselle.

7. Informer immédiatement le propriétaire de tout sinistre et dégradations se produisant dans les lieux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.

8. Prévenir à l'avance du jour et de l'heure de son arrivée : (conditions particulières)

9. Prévenir à l'avance du jour et de l'heure de son départ : (conditions particulières)

**Veillez signer et retourner le contrat. Un exemplaire vous sera renvoyé par le propriétaire.**

**LE PROPRIETAIRE F.Urruty**

**LE LOCATAIRE**

Signature